

COMMISSION PERMANENTE DU 1^{er} AVRIL 2021

Rapports n° CP 2021-C12

CRÉATION D'UN FONDS COVID 2021 POUR LES EPLE

Texte de l'amendement :

Ajout d'un article à la délibération :

« Mobilise les fonds européens d'urgence, et notamment REACT-EU pour équiper toutes les salles des lycées et des CFA de capteurs de CO2, et de purificateurs d'air pour les cantines et les locaux dont l'aération est insuffisante. »

Exposé des motifs :

FACE A LA 3ème VAGUE ET AUX VARIANTS : UNE RÉGION AUX CÔTÉS DES LYCÉENS AVEC UN FONDS D'URGENCE COVID-19 CONSÉQUENT

Le 12 février dernier, le gouvernement a décidé en catimini d'alléger le protocole sanitaire appliqué aux établissements scolaires et notamment aux lycées. Le 18 Mars, il a décidé de renforcer de nouveau ce protocole en appliquant la demi-jauge. Le 26 mars, alors que les taux d'incidence sont exponentiels et que les établissements, les personnels, les lycéens et leurs familles craquent, un retour a été fait au protocole de janvier. Cette légèreté dans la gestion de la crise sanitaire et cette mise en danger permanente de l'ensemble de la communauté scolaire adossée à un mépris ministériel incroyable sont inacceptables.

Rien n'a été fait mis à part de la communication, de telle manière à ce que la fermeture des établissements scolaires restent alors le seul recours. Des mesures d'urgence mais aussi structurelles doivent être prises. Si une promesse de vaccination des personnels scolaires est sur la table, nous savons pertinemment qu'elle n'est, pour l'instant, que promesse et que les jeunes de moins de 18 ans ne seront pas vaccinés. Il faut donc adapter les lycées et les CFA pour pouvoir finir l'année et pour l'année prochaine.

Nous vous avons déjà proposé à plusieurs reprises des mesures pour assurer la protection des élèves et des adultes et plus largement de la société par une gestion responsable et volontariste de la crise sanitaire. Parmi les mesures à prendre en urgence : la diffusion par aérosol est un élément clé de la circulation rapide du virus. Cette donnée n'a jamais vraiment été prise en compte par le ministère de l'Éducation nationale et les établissements scolaires ne sont toujours pas équipés en détecteurs de CO2, les conditions d'aération sont déplorables. C'est uniquement grâce à des initiatives individuelles (parents d'élèves, enseignants) ou politiques (collectivités territoriales) que des capteurs de CO2 ont pu être installés dans les classes.

La Région doit s'engager à investir rapidement dans des capteurs de CO2, des purificateurs d'air pour les cantines et tous les locaux dont l'aération est insuffisante, ainsi que la mise en place d'une large campagne d'information et de sensibilisation sur la diffusion par aérosol. Pour y parvenir, elle doit mobiliser les fonds européens comme elle a su le faire pour financer 500 lits de réanimation en février dernier. C'est par ailleurs le sens de la demande urgente du Collectif "École et Familles Oubliées" faite à tous les présidents de Région le 17 février dernier. Notre Région doit y répondre favorablement en adoptant cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

